

Chauriat – Conseil municipal Séance du 14 octobre 2013

Dossier Subventions Amendes de Police RD 81

Monsieur le Maire présente le dossier établi par les services de l'Équipement pour l'aménagement de sécurité du carrefour Rue de Saint Bonnet / Boulevard de la République.

Cet aménagement consisterait à réaménager le carrefour de la Rue de Saint Bonnet qui débouche sur la RD 81. Ce carrefour trop vaste pose des problèmes de positionnement et de visibilité. Le projet consisterait à réduire l'emprise du Carrefour en le délimitant par des bordures non-franchissables et remplacer le "Cédez le passage" par un "Stop".

Après cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

1°) approuve le présent dossier pour un montant de 16 013,00 € H.T.

2°) autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, au titre de la répartition des amendes de police 2013.

Convention d'intervention Ecole de Football

Monsieur le Maire rappelle que la commune applique les nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013. Dans ce cadre, différentes activités ont été mises en place pour les enfants de l'école (tennis de table, arts plastiques, jeux de société, animations sportives etc.). Certaines activités sont encadrées par le personnel communal, d'autres, notamment les animations sportives, sont assurées par des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions d'interventions avec l'École de Football de Mur-Es-Allier et avec l'U.S.C. Basket pour des activités mises en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Proposition de périmètres de protection modifiée

Conseil Général du Puy-de-Dôme a fait réaliser une étude pour la mise en place de périmètres de protection modifiés (PPM) autour des monuments historiques de la Commune.

Le nouveau tracé diffère très peu du tracé actuel, il exclut cependant un certain nombre de terrains du périmètre, ainsi l'ancien périmètre de 500 mètres couvrait 90,05 ha, le nouveau PPM couvrira 65,88 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de PPM
- autorise le lancement de l'enquête publique
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

Aménagement HT/BT Rues Henri Nénot et Ruliades

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les travaux d'aménagement Rue Henri Nénot et Ruliades, et à signer tous les documents concernant ces travaux.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature des conventions concernant les contrats d'assurances des risques statutaires

Durée du Contrat : 5 ans (date d'effet 01/01/2014)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculé à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, paternité, maternité, adoption

Conditions : Remboursement de I.J. à hauteur de 80 % - Taux 6,85% pour une franchise de 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire uniquement.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladie Grave ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire, adoption

Transformation de la SEMERAP en Société Publique Locale

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Approuve les statuts, le règlement intérieur de la SEMERAP SPL et accepte d'entrer dans le capital social de la SEMERAP en achetant 10 actions à 31 € HT.

Convention de prestation : Contrôle des poteaux d'incendie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de prestation de contrôle des poteaux d'incendie avec la SEMERAP, ci-jointe, qui prendra effet le 1er janvier 2014, pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse quatre fois.

Adhésion au Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au **service de médecine professionnelle et préventive** géré par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme à compter du 1er janvier 2014
- décide d'adhérer au **service de prévention** compétent en matière d'hygiène et de sécurité au travail, d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des techniciens de prévention, de la psychologue du travail et de l'ergonome à compter du 1er janvier 2014

Vœu Abrogation de la loi Carle

La loi Carle a été votée en octobre 2009. Elle impose aux communes le financement de la scolarisation des élèves fréquentant une école privée située hors de leur commune de résidence. **Cette mesure s'applique même si une école publique existe dans la commune.**

Cette disposition engage injustement le budget municipal. En effet, le Maire n'est pas consulté et le choix de la famille s'impose à la municipalité. C'est une atteinte à la laïcité de la République.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande l'abrogation de la loi Carle,

Demande de subvention études en 2014 pour l'église (église Sainte Marie)

Monsieur le Maire rappelle les travaux effectués sur l'ancienne église (église Sainte Marie). Un état des lieux s'avère nécessaire, et Monsieur le Maire propose de demander une étude de relevé d'état des lieux et un diagnostic d'état sanitaire de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1/ accepte l'étude de relevé d'état des lieux et un diagnostic d'état sanitaire de l'église Sainte Marie
- 2/ Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la STAP et de la DRAC
- 3/ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces opérations.